



GROUPIMO

CONSTANTIN ASSOCIES - DELOITTE
Monsieur Jean-Marc BASTIER
185, Avenue Charles de Gaulle
92524 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

Le Lamentin, le 16 décembre 2011

**Lr avec ar
2C 035 563 0985 6**

Messieurs,

Nous vous remercions de votre rapport du 30 Novembre relatif à nos comptes 2010.

Nous avons pris bonne note de votre nouveau refus de certifier nos comptes, ainsi que de vos constatations.

Ainsi que nous avons pu vous le dire au cours de vos travaux, nous ne partageons pas votre analyse à propos de la continuité d'exploitation, où des mesures prises pour redresser durablement la société.

Nos filiales sont valorisées en fonction des critères utilisés dans la profession (2.5 en gérance, 1 en syndic). Il est vrai que les portefeuilles de gestion se sont appréciés, ces dernières années, compte tenu de la récurrence du chiffre d'affaires, nécessairement valorisée en cette période économique complexe. Nous avons entrepris, sur 2011, un sérieux nettoyage des créances attachées aux participations afin de présenter une situation plus lisible et conforme à la réalité. L'essentiel reste que, pour nous, les filiales sont repassées sur 2010 en positif (Rex), ce qui justifie de leur valeur d'utilité et des reprises de provisions.

La somme de 84 milliers d'euros sera provisionnée sur cet exercice, en attendant le jugement de la cour de cassation.

S'agissant des frais de développement, nous avons aujourd'hui pris une sérieuse avance technologique grâce à ces travaux. En ce sens, leur traitement comptable et fiscal est parfaitement justifié. Nous n'excluons pas dans le futur d'externaliser cet actif. Sachez aussi que nous avons mis fin à ce développement sur 2011, et ferons dorénavant procéder à des prestations de maintenance par des intervenants extérieurs.

Nous regrettons donc à nouveau votre position qui, je l'espère, sera invalidée dans le futur.

En vous souhaitant bonne réception de la présente,

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos respectueuses salutations.

Stéphane PLAISSY